

*Accueils collectifs de mineurs
en Loire-Atlantique*

*Grille d'aide à
l'entretien d'accueil
d'enfants en situation
de handicap*



S O M M M A I R E

3

Glossaire

4

Explicatif de la grille en amont

5

Que dit la loi ?

6

Evaluation

12

Bilan

Glossaire

Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Il concerne les enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (allergie alimentaire, épilepsie, cardiopathie, etc).

Il est validé par un médecin et permet d'aborder toutes les conduites à tenir. Lorsque l'enfant est scolarisé, il existe déjà un PAI qui peut s'étendre aux temps péri et extrascolaires - le demander à la famille.

PCH (La Prestation de Compensation du Handicap)

C'est une aide financière versée par le département. Elle est destinée à rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie.

GEVASCO

L'accueil d'un élève en situation de handicap nécessite souvent des aménagements en fonction de la nature et de l'intensité de son trouble. Désormais, un document officiel unique, le GEVA-Sco permet les échanges entre l'Éducation nationale et la MDPH. Il précise la situation scolaire de l'élève et ses besoins de compensation.

AEEH (L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé)

C'est une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap.

PPC (Plan Personnalisé de Compensation)

Il peut contenir des propositions concernant des prestations, des orientations en établissements ou services, des préconisations ou conseils pour répondre à des besoins très divers (aides, aménagement de logement, scolarisation, insertion professionnelle...).

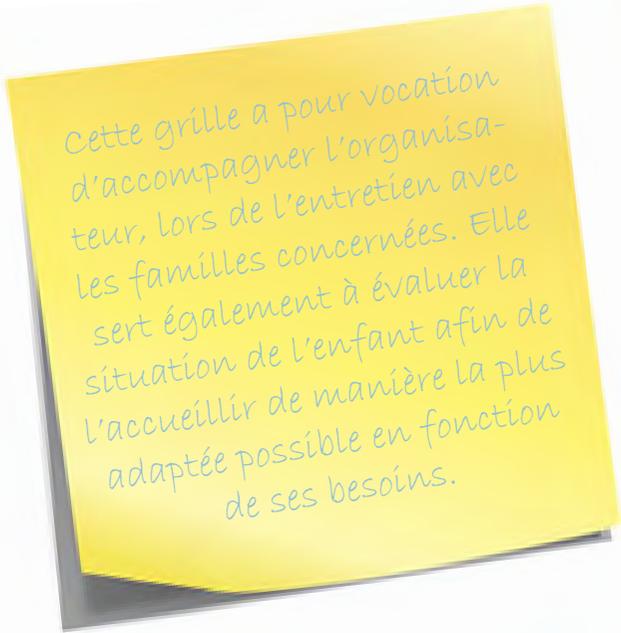
EXPLICATIF DE LA GRILLE EN AMONT

Il est important pour l'organisateur de **se questionner sur les contraintes du jeune** (qu'il ne faut pas minimiser) mais aussi sur **ses capacités** et ainsi identifier des ressources.

Cette approche positive, basée sur les capacités de l'enfant / jeune en situation de handicap, doit **apporter des éléments de base pour permettre un meilleur accueil.**

Cette grille permet également de vous aider à **accueillir l'enfant dans des conditions optimales de sécurité physique et affective.**

Il n'est pas toujours nécessaire de la compléter intégralement, c'est au cas par cas en fonction des besoins de l'enfant.



Cette grille a pour vocation d'accompagner l'organisateur, lors de l'entretien avec les familles concernées. Elle sert également à évaluer la situation de l'enfant afin de l'accueillir de manière la plus adaptée possible en fonction de ses besoins.



QUE DIT LA LOI ?

Les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite **loi d'orientation en faveur des personnes handicapées**.

Quelques années plus tard, **la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989**, précise dans son article 31 que «les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

EVALUATION

Année de naissance de l'enfant:

Parcours de scolarisation, périscolaire et accueil de loisirs

Année	Etablissement	ULIS/UE¹	Périscolaire	Accueil de loisirs
	<input type="checkbox"/> AESH	<input type="checkbox"/> AESH		
	<input type="checkbox"/> AESH	<input type="checkbox"/> AESH		
	<input type="checkbox"/> AESH	<input type="checkbox"/> AESH		
	<input type="checkbox"/> AESH	<input type="checkbox"/> AESH		
	<input type="checkbox"/> AESH	<input type="checkbox"/> AESH		

1 Unité localisée pour l'inclusion scolaire / Unités éducatives

Conditions actuelles d'accueil :

Plans ou projets formalisés	Commentaires (durée de mise en œuvre, effets)
<input type="checkbox"/> PAI	
<input type="checkbox"/> Troubles de la santé	
<input type="checkbox"/> Autres (préciser)	

Conditions matérielles	Commentaires, précisions
<input type="checkbox"/> Aménagements et adaptations pédagogiques	
<input type="checkbox"/> Outils de communication	
<input type="checkbox"/> Matériel informatique et audiovisuel	
<input type="checkbox"/> Matériel déficience auditive	
<input type="checkbox"/> Matériel déficience visuelle	
<input type="checkbox"/> Mobilier et petit matériel	
<input type="checkbox"/> Transports	
<input type="checkbox"/> Soins	
<input type="checkbox"/> Autres	

Observation des activités de l'enfant

	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un enfant du même âge) Si vous cochez les cases C ou D, veuillez remplir les 2 cases de commentaires en vis-à-vis	A	B	C	D	Cadre 1 OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	Cadre 2 POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES (Préciser notamment les points d'appui/ grands domaines dans lesquels l'enfant se réalise)
Tâches et exigences générales, relation avec autrui	S'orienter dans le temps						
	Rester assis						
	S'orienter dans l'espace						
	Fixer son attention						
	Mémoriser						
	Gérer sa sécurité, avoir conscience du danger						
	Respecter les règles de vie						
	Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales						
	Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui						

A : activité réalisée sans difficulté et seul.

B : activité réalisée avec des difficultés ponctuelles et/ou une aide ponctuelle. Avec un animateur disposant d'un allègement de groupe (surtout si un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans - 18 enfants de plus de 6 ans) ou AESH (aide pour l'Enfant en Situation de Handicap)

C : activité réalisée avec des difficultés régulières et/ou une aide régulière (**commentaires indispensables si la case est cochée**). **Difficulté manifeste à intégrer une structure « classique »**

D : activité non réalisée (**commentaires indispensables si la case est cochée**).

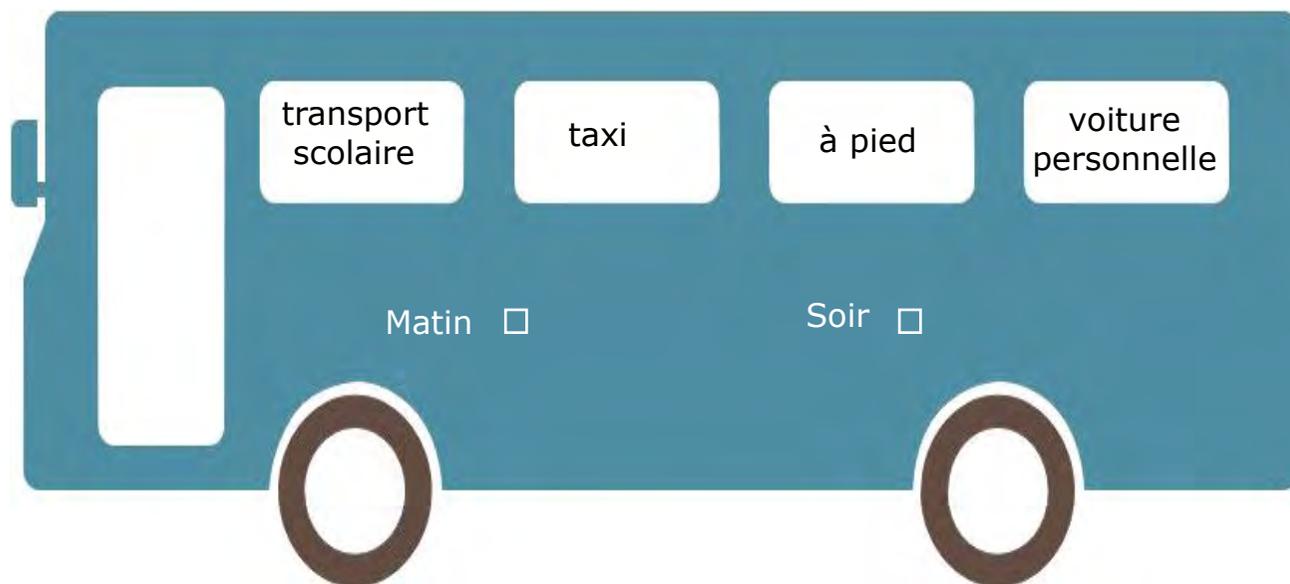
Observation des activités de l'enfant

Tâches et exigences générales, relation avec autrui	Faire ses transferts (ex. du fauteuil roulant à la chaise au sol , dans les toilettes)					Accessibilité du bâti : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> partielle Nature des difficultés rencontrées :	
	Se déplacer à l'intérieur						
	Se déplacer à l'extérieur						
	Utiliser les transports en commun						
	Avoir des activités de motricité fine						
Entretien personnel	Utiliser les toilettes, propreté acquise						
	S'habiller						
	Se déshabiller						
	Prendre ses repas (manger, boire)						
	Prendre soin de sa santé, prendre sa douche						
Communication	Parler						
	Comprendre la parole en face à face						
	Comprendre une phrase simple						
	Utiliser des moyens alternatifs de communication						
	Recevoir des messages par des moyens alternatifs (non verbaux)						

Observation des activités de l'enfant

	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un enfant du même âge) Si vous cochez les cases C ou D, veuillez remplir les 2 cases de commentaires en vis-à-vis	A	B	C	D	Cadre 1 OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	Cadre 2 POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES (Préciser notamment les points d'appui/ grands domaines dans lesquels l'enfant se réalise)
Tâches et exigences en relation avec les loisirs	Lire						
	Ecrire						
	Compter						
	S'organiser dans l'activité						
	Accepter des consignes						
	Suivre des consignes						
	S'installer dans le centre						
	Utiliser des supports pédagogiques						
	Utiliser du matériel adapté à son handicap (supports visuels, auditifs)						
	Participer à des sorties						

Planning prévisionnel de fréquentation de la structure de loisirs



Les attentes de l'enfant et de sa famille :

	Dates	Séjour	CLSH	Thématique
Vacances Toussaint				
Vacances Noël				
Vacances hiver				
Vacances printemps				
Vacances été				

Emploi du temps prévisionnel de l'enfant :

temps de scolarisation, activités périscolaires, accueil de loisirs, accompagnement (SESSAD, AESH) soins, lieux, horaires...

	Matin	Midi	Après-midi
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			



Nom et coordonnées du directeur ou de la personne référente handicap de l'accueil collectif de mineurs¹ :

Nom de l'accueil périscolaire :

N° et rue :

Ville :

Tél :

Courriel :

CP :

Centre de loisirs fréquenté :

N° et rue :

Ville :

Tél :

Courriel :

CP :

¹ Il peut être mentionné différents acteurs si ceux-ci ne sont pas les mêmes organisateurs pour le périscolaire et le centre de loisirs.

e Nom et coordonnées du responsable de l'établissement scolaire :

Nom :

Adresse :

Tél :

Adresse mèl :

e Nom et coordonnées de la personne effectuant les soins :

Nom :

Adresse :

Tél :

Adresse mèl :

Adaptations à prévoir : (à compléter au besoin avec T'CAP)

- J'autorise le responsable de la structure à entrer en contact avec des professionnels qui suivent la situation de l'enfant.

- Je n'autorise pas le responsable de la structure à entrer en contact avec des professionnels qui suivent la situation de l'enfant.

Signataires du dossier :

Date :

BILAN

**ADAPTATIONS A
PREVOIR**

**CONTACTS A
ÉTABLIR**

**DEMARCHES A
EFFECTUER**

Signature :

Date :

“

Si vous souhaitez avoir accès à des ressources complémentaires pour travailler votre accueil, vous pouvez consulter le site internet du Collectif T'cap www.tcap-loisirs.info et plus particulièrement la rubrique "ressources et formations" vous y retrouverez les ressources des acteurs du réseau.
contact@tcap-loisirs.info

”



Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37



Fédération LOISIRS PLURIEL
Siège Social – 8 Rue de la Gare
35160 Montfort-Sur-Meu
Tel. 02 99 09 02 36



Le collectif T'CAP
2 rue de Saint-Jean de Luz
44200 Nantes
www.tcap-loisir.info/contact@tcap-loisirs.info



Association Handisup
2 chemin de la houssinière
44300 Nantes
www.handisup.fr / contact@handisup.fr



Association CORTO LOISIRS
4 avenue MILLET
44000 Nantes
Tel : 02 40 50 18 63
www.cortoloisirs.org / contact@cortoloisirs.org



CAF de Loire-Atlantique
22 rue de Malville
44937 Nantes Cedex 9
www.caf.fr



Conseil départemental de la Loire-Atlantique
26 bd Victor Hugo
44200 Nantes CS 96308
www.nantes-atlantique.fr



Maison départementale des personnes en situation de handicap
300 Route de Vannes
BP 10147 Cedex 1
44701 Orvault
Tél : 08 00 40 41 44 (n° vert)
Tél : 02 28 09 40 50
accueil.mdph@loire-atlantique.fr



Direction Départementale Déléguée
de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale de la Loire-Atlantique
9 rue René Viviani
44262 Nantes Cedex 02 CS 86227
Tel : 02 40 12 80 00



Crédits photos : Hervé Hamon, MJSVA